**DISTRICT DES HAUTES PYRENEES DE FOOTBALL**

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES LITIGES

## SAISON 2024 – 2025

Réunion du 02 octobre 2025

Procès-verbal n° 03

Président :

- M. Philippe URBAN

Secrétaire de séance :

- M. Nicolas BRUZEAUD

Présents :

- MM. Philippe DEHOUSELLE – Mathias EXPOSITO – René GOURIN – Christophe ROMO

Excusés :

- MM. Jean-Claude BARRAU – Michel BARRY – Benoît RETOURNE – Alain TISNES.

Match n° 54491191 du 27/09/2025 – ÉLAN PYRÉNÉEN B.B.L. 2 / SOUES C.F. 1

Départemental 2 – U17

**Les faits :** Match non joué

**Considérant que :**
Par courriel reçu le25/09/25 à 19h23, le club de SOUES nous signale le forfait de son équipe pour le match susvisé.

**Par ces motifs, et jugeant en premier ressort, la Commission décide** :

**- Match perdu par forfait à l'équipe de SOUES 1**

Club de SOUES C.F. (511334) :

**Amende 2ème forfait championnat jeunes : 40€**

***Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission d'Appel du District des***

***Hautes Pyrénées, dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification des décisions contestées et selon les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement Disciplinaire des Règlements Généraux de la F.F.F.***

Le Président de la CDLD

Philippe URBAN

Le Secrétaire de séance

Nicolas BRUZEAUD